

L'Ajournement

ii) les demandes visant à dispenser de l'obligation de posséder la compétence linguistique de niveau B les personnes nommées à un poste de sous-ministre adjoint (SMA) dans la région de la Capitale nationale.

Et on invitait les sous-ministres à traiter directement avec la Commission de la Fonction publique qui, à son tour, et je lis textuellement: «qui, à son tour ferait des rapports au secrétaire du Conseil du Trésor».

Or, monsieur le Président, cela me paraît un recul. Cela me paraît une directive ferme de la part du ministre, de la part de son ministère pour lequel il est responsable aux autorités du personnel leur permettant de déroger, d'amoindrir, de diminuer les exigences linguistiques, et cela m'a inquiété et j'ai posé la question parce que, monsieur le président, nous savons tous que si un gestionnaire senior, un surintendant, une personne senior en charge d'un département et responsable de subalternes travaillant pour lui, si cette personne n'a pas la qualification linguistique voulue, elle ne peut pas, d'une façon correcte, dialoguer avec ces employés dans la langue officielle de leur choix, leur langue de travail et je reviendrai à cela tantôt, parce que c'est encore là une question fort importante, et cela pourrait parfois nous causer certains problèmes dans les communications entre les employés et les administrateurs.

Donc, je pose la question aujourd'hui: Pourquoi la mesure rétrograde? Pourquoi cette directive que je considère une directive faible et qui, d'après moi, hésite à exiger de nos administrateurs qu'ils répondent aux exigences du poste afin qu'ils puissent converser avec leurs employés.

D'ailleurs, monsieur le Président, j'ai eu l'occasion cette semaine même de faire encore un autre constat, de remarquer en lisant certains commentaires de la Commission de la Fonction publique sur la langue de travail et je veux partager avec la Chambre cette anomalie que je considère sérieuse. En 1985, le Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes recevait le président de la Commission de la Fonction publique. Dans son exposé devant le comité, le président du temps M. Edgar Gallant nous soumettait—et je lis textuellement—«les trois objectifs fondamentaux qui guident la politique gouvernementale en matière de langue officielle dans la Fonction publique, à savoir, premièrement, le service bilingue au public; deuxièmement, l'égalité des deux langues officielles comme langue de travail—je veux le souligner: d'égalité des deux langues officielles comme langue de travail—et, troisièmement, la participation équitable des deux groupes linguistiques au sein de la Fonction publique». Cela va!

Cette année, monsieur le Président, la présidente vient devant le comité et c'est textuellement presque la même chose, les mêmes textes, si on peut lire encore. Je lis: «trois objectifs fondamentaux qui guident la politique gouvernementale en matière de langues officielles dans la Fonction publique, à savoir le service bilingue au public, la participation équitable des deux groupes linguistiques—cela se rejoint, les deux—mais le dernier, monsieur le Président, on l'a changé: «le respect des deux langues officielles dans le milieu de travail». Ce n'est plus l'égalité des deux langues officielles comme langue de travail, c'est le respect des deux langues officielles dans le milieu de travail. Et cela est un euphémisme, c'est équivoque, c'est peut-être de la poudre aux yeux. Peut-être que les gestionnaires maintenant vont respecter la langue des travailleurs mais ils vont dire: Je regrette, mais ma langue à moi, ce n'est pas la tienne, il va falloir que tu parles ma langue. A ce moment-là,

on va avoir encore un conflit parce qu'on vient de voir que le Conseil du Trésor a diminué les exigences linguistiques des gestionnaires sénior. Et je remarque que la Commission de la Fonction publique, elle, a changé les directives, les objectifs du gouvernement. Ce n'est pas «l'égalité dans la langue de travail», c'est le «respect des deux langues officielles dans le milieu du travail». C'est beaucoup plus faible, monsieur le Président, comme mandat, c'est beaucoup plus faible comme objectif.

Et je demanderais au secrétaire parlementaire de m'expliquer pourquoi ce gouvernement, qui a promis des amendements à la Loi sur les langues officielles, qui a fait une promesse formelle dans deux discours du Trône, et qui à maintes reprises à la Chambre m'a assuré qu'il n'y aura aucun laxisme dans l'application de la Loi, pourquoi ce gouvernement émet des directives aux hauts fonctionnaires, diminuant les exigences linguistiques, et pourquoi ce gouvernement, avec la Commission de la Fonction publique, réduit, monsieur le Président, réduit de façon sensible l'engagement qu'un Canadien travaillant dans la Fonction publique a le droit de se servir de sa langue au travail. Et ce n'est pas seulement le respect, c'est l'égalité au travail, c'est le droit de se servir, et cela, monsieur le Président, ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Charte canadienne des droits et libertés qui le dit, c'est la langue de travail de l'individu qui compte et c'est celle-là qui doit prévaloir.

Monsieur le Président, je suis inquiet, je demande au gouvernement, je demande au secrétaire parlementaire de me répondre, de me dire clairement que je me trompe, que le gouvernement n'a pas l'intention de réduire les exigences linguistiques, que c'est une erreur cette directive du Conseil du Trésor, qu'ils vont la retirer et que d'un autre côté on va retourner d'une façon précise aux objectifs: langue de service au public dans la langue du client, langue de travail dans la langue du Canadien qui travaille et participation équitable. Cela veut dire que tous les Canadiens, peu importe qu'ils soient de l'est, de l'ouest, du centre, du nord ou du sud, aient le droit de travailler pour le gouvernement fédéral, et qu'on le fasse de façon équitable.

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, tel que demandé par mon honorable collègue d'Ottawa—Vanier, je vais lui dire qu'il se trompe, je vais lui dire que notre gouvernement est plus soucieux que jamais de respecter la langue de travail des employés de la Fonction publique. Je pense, monsieur le Président, que c'est un acquis, et je sais que mon collègue d'Ottawa—Vanier a travaillé fort sur le dossier, j'en suis conscient. Mais je voudrais lui rappeler que lorsque moi j'ai été élu, et je lui donne une expérience personnelle comme il me donne ses expériences personnelles, lorsque j'ai été élu en septembre 1984, malgré les bonnes intentions du gouvernement antérieur, malgré les efforts qu'ils avaient faits pour mettre en place le bilinguisme tel qu'on le connaît aujourd'hui, je me suis rendu compte, et cela de façon très rapide parce que je venais du Québec, d'une région pratiquement exclusivement francophone, que les hauts fonctionnaires dont il parle et dont il s'inquiète, dans la plupart des cas, avaient de la difficulté à parler dans les deux langues.

On s'est vite rendu compte de cela, monsieur le Président, parce que vous savez, et cela le député d'Ottawa—Vanier (M.